



Rapport de minorité de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Fabrice Laluc (PS) « Une Maison de quartier pour développer le lien social, la solidarité et les rencontres intergénérationnelles ».

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil,

La Commission désignée pour l'étude de ce préavis était composée de la façon suivante :

Mesdames Esther Blake-Gerber
 Antoinette de Gautard-Rayroud
 Elisabeth Leimgruber
Messieurs Etienne Balestra
 Ludovic Gonin
 Fabrice Laluc
 Kurt Egli, président-rapporteur

La Commission s'est réunie le Mercredi 6 juillet 2016, à 19h30 à la Maison de Commune en présence de Madame Taraneh Aminian et de Monsieur Olivier Wälchli, Conseillère et Conseiller municipaux. Les membres de la Commission remercient les prénommés pour leur présence et leur disponibilité, ainsi que pour les réponses qu'ils ont apportées aux questions des commissaires.

Informations fournies par les représentants de la Municipalité.

Des discussions et réflexions sont en cours au sein de la Municipalité et de l'Administration communale pour une éventuelle réorganisation des services concernés par la motion et pour obtenir une efficacité accrue des moyens actuellement engagés. Le service en charge travaille déjà sur la problématique de la cohabitation intergénérationnelle. Dans l'état, la Municipalité ne nous apporte aucune prise de position officielle par rapport à la mise en place future d'une Maison de Quartier.

A ce jour, la commune emploie 1.4 EPT pour le secteur jeunesse et sport, 0.75 EPT pour la culture et 4.2 EPT pour l'Escale, au total 6.35 EPT. Des sollicitations pour une occupation de locaux divers arrivent régulièrement à l'administration communale, aussi bien de la part de sociétés, de divers milieux que d'habitants de notre commune, comme de personnes habitant dans d'autres communes de la Riviera. Malheureusement la disponibilité actuelle de locaux ne permet pas d'entrer en matière. Des pistes sont à explorer avec la fin du bail dès fin mai 2018 de la Maison à la Rue des Terreaux 5 mise à disposition de l'EVAM ou après la construction d'un nouveau collège dont l'étude est en cours. Pour l'instant, la commune ne dispose ni de locaux, ni d'une maison libre qui pourraient être aménagés. Le futur passage à la journée scolaire continue posera de nouveaux problèmes de locaux à la direction des écoles, donc aux services municipaux concernés.

L'utilisation du centre de Vassin est également limitée. Il s'agit d'un centre œcuménique dont la vocation est peu compatible avec certaines activités et besoins recensés par le motionnaire. D'autre part, le centre est géré par une fondation et non pas directement par la commune. Une étude est également en cours pour doter de locaux supplémentaires L'Escale qui se trouve à l'étroit.

Pour d'autres locaux existants, une première approche a démontré la difficulté de transformer des appartements existants en un site adéquat, un processus difficile, coûteux avec un résultat estimé insatisfaisant.

En conclusion, la demande existe, les locaux manquent.

Délibérations de la Commission

Si aucun commissaire ne conteste fondamentalement la problématique de la diminution des liens sociaux et des problèmes d'isolement pour certaines personnes, rapidement nous sommes aperçus d'une divergence quant aux solutions. Si certains prônent une intervention institutionnelle, politique, d'autres préfèrent le chemin de l'action personnelle et privée. Le souci du service à la population est, quant à lui, partagé par tous les commissaires.

Le catalogue des activités listées dans la motion est important, à savoir rencontre intergénérationnelle, développement de l'intégration par la culture, pratique d'activités artistiques telles que musique, danse ou théâtre et ceci pour enfants, adolescents, adultes, familles et personnes âgées. Dès lors, un commissaire évoque des doutes quant à la faisabilité d'un aménagement d'une maison existante telle que proposée comme éventualité par un membre de la Municipalité. En réponse, le motionnaire nous invite à visiter des Maisons de quartier existantes et de faire connaissance avec leur fonctionnement. Il s'agit de s'inspirer du véritable esprit de ces lieux. La terminologie « Maison de quartier » a également provoqué quelques discussions. Il semble que ce terme ou cette expression a été utilisé parce qu'elle est à la mode et bel et bien nécessaire dans des grandes villes avec de nombreux quartiers. Dans le cadre de notre commune avec ses 11'000 habitants, il serait peut-être plus indiqué de parler d'un centre socio-culturel pour ne pas donner l'impression à la population qu'un certain nombre de « Maisons de quartier » seraient créées.

Une autre divergence de taille est apparue quant à la demande ferme de la motion, à savoir de donner la mission à la Municipalité de créer une « Maison de quartier » sans en connaître les besoins réels, son coût ou encore les frais de fonctionnement. Certains commissaires estiment que le Conseil communal dispose d'instruments en suffisance pour freiner, voire arrêter la mise en place du projet s'il devait s'avérer trop dépensier ou trop luxueux.

D'autres cependant pensent que c'est émettre un mauvais signal de donner la mission à la Municipalité de créer une telle infrastructure pour revenir en arrière, voire se désavouer par la suite. Pour ce qui est du budget, aucun des supporteurs du projet ne s'est prononcé. Aucun chiffre n'a été évoqué pour La Tour-de-Peilz. Dès lors, la balle serait dans le camp de la municipalité pour fournir un projet chiffré et d'établir un budget de fonctionnement. Dans son esprit le motionnaire se contenterait d'une structure légère et simple sans aucune comparaison avec des réalisations coûteuses mises en place dans d'autres communes. Selon lui, la gestion pourrait facilement être confiée à une fondation.

Pour un autre commissaire il est également fait état d'un effet positif et éducatif de l'ensemble de ces activités proposées. En d'autres termes, il est persuadé qu'il en résulterait une baisse des dépenses engendrées par le vandalisme, voire même une baisse des dépenses sociales. La discussion s'est terminée avec certains témoignages personnels qui démontrent que des besoins réels en la matière existent dans notre commune. Un commissaire remarque cependant que la solution idéale n'existe pas et qu'une « Maison de quartier » ne sortirait pas tous les habitants de leur isolement et n'offrirait pas l'infrastructure nécessaire à toutes les demandes de la population boélande.

Considérations de la minorité de commissaires

Contrairement à la majorité des commissaires, les trois opposants estiment que la création d'une structure socio-culturelle sur notre commune nécessite une étude préalable. Nous savons que dans différentes communes les besoins ont été recensés, catalogués et, seulement ensuite, des projets mis en route. Nous refusons de donner un mandat sans limites à la Municipalité actuelle ou future pour la mise en place d'une telle structure et ceci même en prenant en considération que nous disposons des outils nécessaires pour stopper tout processus. Notre volonté est de rester pragmatique et de nous engager en connaissance de cause. Nous vous invitons à ne pas brûler les étapes et de mettre uniquement pour des raisons politiques notre Municipalité sous pression. Nous connaissons le prix payé dans d'autres communes pour de telles infrastructures et, même si le motionnaire déclare vouloir se contenter d'un endroit modeste et simple, nous craignons que l'appétit vienne en mangeant. Si le projet veut satisfaire l'ensemble des multiples activités et problèmes exposés dans la motion, il faut une infrastructure lourde. Sinon, il y aura des déçus et de nouvelles demandes ne tarderont pas d'arriver. Jamais, nous ne pourrions satisfaire la totalité des besoins. Il faut simplement savoir qu'une ouverture 7 jours sur 7, car les besoins seront quotidiens, de 09h00 – 23h00, sans vacances, nécessite au moins l'engagement de 5 EPT car il y a des lois et règlements à observer. Si la gestion était confiée à une fondation, celle-ci aurait les mêmes contraintes et le déficit serait à la charge du contribuable. Dès lors, il nous semble important de connaître au préalable les besoins qui existent au sein de notre commune, ainsi que l'implantation géographique prévue. Par conséquent, nous exprimons le vœu que la Municipalité étudie la demande et élabore une étude chiffrée quant aux besoins et des coûts de réalisation et de fonctionnement d'une telle institution sur notre commune. Il n'est pas de notre intention de refuser la mise en œuvre d'une structure socio-culturelle dans notre ville, mais de souscrire à la mise en place éventuelle uniquement en connaissance de tous les aspects susmentionnés. Par contre, nous nous permettons de vous rappeler que l'article 89 de notre règlement stipule : Une fois prise en considération, la proposition est impérative pour la municipalité.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, les membres minoritaires de la Commission, vous demandent, Madame la Présidente du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de refuser la prise en considération de la motion, déposée par M. Fabrice Laluc (PS) « Une Maison de quartier pour développer le lien social, la solidarité et les rencontres intergénérationnelles ».

Kurt Egli

Président et rapporteur de la minorité

La Tour-de-Peilz, le 15 août 2016